



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Augmentation des quantités autorisées à un instant T de déchets non dangereux

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

PAPREC GRAND EST

Raison sociale

N° SIRET

9 5 4 5 0 6 1 2 7 0 0 2 4 8

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

PALLET

Prénom(s)

Evelyne

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1b	Augmentation des volumes de déchets non dangereux : - Rubrique ICPE 2714 pour un volume supérieur à 1000 m3, seuil de l'enregistrement - Rubrique ICPE 2716 pour un volume faisant dépasser le seuil de l'enregistrement

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site de Paprec Grand Est à Saint-Priest est autorisé pour des activités de gestion de déchets non dangereux. Suite à un incendie le 20 avril 2022, nous prévoyons de reconstruire à l'identique le bâtiment 2 en partie endommagé lors de l'incendie. A ce titre, un permis de construire le 06 mars 2023 auprès de la mairie de Chassieu sur laquelle se situe le bâtiment en question. Ce reconstruction s'accompagne d'une réorganisation des stockages.

Dans ce cadre, nous souhaitons augmenter le volume stocké à un instant T de déchets non dangereux soumis aux rubriques 2714 (papiers, cartons, plastiques, bois, déchets non dangereux et collecte sélective) et 2716 (matelas et rembourrés).

- Concernant la rubrique 2714, l'augmentation de 4 185 m3 ne modifie pas le classement sous la rubrique à savoir l'enregistrement pour un volume total de 32 300 m3. Néanmoins, l'augmentation étant supérieure à 1 000 m3, seuil de l'enregistrement, elle doit faire l'objet d'un examen au cas par cas.

- Concernant la rubrique 2716, l'augmentation de 294 m3 modifie le régime applicable, le faisant passer sous le régime de l'enregistrement pour une superficie totale de 1 110 m3 et à ce titre, elle doit faire l'objet d'un examen au cas par cas.

4.2 Objectifs du projet

La réorganisation des stockages sur le site nous permet d'améliorer les conditions d'exploitation et de séparer les différentes activités du site en fonction des besoins de chacune d'entre elles. Cette réorganisation implique une augmentation des volumes stockés à un instant T. Les quantités indiquées sont maximales et nous permettront de faire face à des situations exceptionnelles notamment en cas de pénurie d'exutoires, situation devenue de plus en plus récurrente.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Il est prévu dans un premier temps de reconstruire le bâtiment 2 en partie endommagé lors de l'incendie du 20 avril 2022. Actuellement, le site est en situation transitoire et aucun déchet n'est stocké dans ce bâtiment. La situation intermédiaire, avant dépôt d'un dossier prévoyant la situation définitive, a été actée dans un arrêté préfectoral complémentaire du 16 novembre 2022.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois le bâtiment reconstruit et le porter à connaissance validé, nous prévoyons d'exploiter l'activité de transit, regroupement et tri de déchets non dangereux d'ameublement déjà autorisée sur le site. De ce fait, l'organisation des stockages a été revue sur l'ensemble du site pour améliorer les conditions d'exploitation et adapter les quantités stockées aux besoins de chaque activité y compris en période dégradée par exemple par une crise des exutoires ou l'arrêt d'une installation de gestion de déchets située à proximité.

Les activités autorisées sur le site ne sont pas modifiées par la reconstruction du bâtiment 2 ni par la réorganisation des stockages. Le site continuera d'exploiter les activités suivantes :

- Transit, regroupement et tri de déchets non dangereux issus des industriels et des ménages, de déchets de chantiers, de gravats, d' encombrants et de ferraille/métaux,
- Transit, regroupement, tri et conditionnement (broyage et mise en balles) de papiers et cartons,
- Transit, regroupement, tri et conditionnement (mise en balles) de plastiques.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La demande d'examen cas par cas est réalisée dans le cadre d'un porter à connaissance de modifications apportées à l'arrêté préfectoral d'autorisation modifié du 21 mai 2014.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Volume de déchets non dangereux autorisé sous la rubrique 2714	28 115 m ³
Volume de déchets non dangereux envisagé sous la rubrique 2714	32 300 m ³
Ecart entre le volume autorisé et le volume souhaité sous la rubrique 2714	4 185 m ³
Volume de déchets non dangereux autorisé sous la rubrique 2716	816 m ³
Volume de déchets non dangereux envisagé sous la rubrique 2716	1 110 m ³
Ecart entre le volume autorisé et le volume souhaité sous la rubrique 2716	294 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 16 Voie : Chemin de genas

Lieu-dit :

Localité : SAINT-PIREST

Code postal : 6 9 8 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 ° 5 8 , 7 " E Lat. : 4 5 ° 4 3 , 9 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi Grand Lyon La Métropole dernière procédure approuvée le 04/07/2023
Zone UEi2 regroupant les espaces qui accueillent des activités économiques tertiaires, artisanales et industrielles

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le site a fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation déposé le 06/09/2013 complété en dernier lieu le 15/03/2013 et qui a donné lieu à l'arrêté préfectoral d'autorisation du 21/05/2014. Cet arrêté a été modifié par la suite par deux arrêtés préfectoraux complémentaires des 25/11/2016 et 16/11/2022.

Les modifications actuellement présentées concernent la reconstruction du bâtiment 2 partiellement endommagé lors de l'incendie du/04/2022 et une réorganisation des stockages sur le site suite à la remise en service de ce bâtiment impliquant une augmentation des capacités de stockage à un instant T des déchets non dangereux sur le site. Les activités autorisées sur le site ne sont pas modifiées et continueront d'être exploitées conformément à ce qui a été prévu dans le dossier de demande d'autorisation et les porters à connaissance postérieurs.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'Etat dans le Rhône approuvé le 09/07/2020 Plan de prévention du bruit dans l'environnement de la métropole de Lyon 2021-2024 Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry 2019-2024 révision approuvée le 28/10/2021
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT Chassieu - Brenntag PPRT Saint-Priest - Créalis et SDSP
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé le 08/08/2012 Approuvé le 24/07/2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est référencé sur la base BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Chassieu et Saint-Priest se situent dans la ZRE des couloirs de la nappe de l'Est Lyonnais
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe dans le périmètre de protection de l'aire d'alimentation du captage en eau potable de l'Afrique exploité par le Grand Lyon (arrêté du 04/01/2012).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications envisagées n'engendrent pas de prélèvements d'eau. De manière générale, les activités du site de Paprec Grand Est à Saint-Priest ne nécessitent pas l'utilisation de l'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet implique la reconstruction à l'identique du bâtiment 2 partiellement endommagé lors de l'incendie du 20 avril 2022. Néanmoins, cette construction ne modifie pas les réseaux existants. Les modifications envisagées n'impliquent pas de drainage ou de modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des matériaux a déjà été évacué pour permettre la reconstruction du bâtiment 2. Le projet ne sera donc pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La reconstruction à l'identique du bâtiment 2 nécessitera l'utilisation de matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à reconstruire un bâtiment notamment avec du béton et des éléments métalliques principalement. Il n'y aura pas d'utilisation de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas les utilisations de l'eau sur le site, les équipements d'alimentation en eau potable ni le réseau d'assainissement existant. Les utilisations d'eau sont limitées aux besoins domestiques, à l'aire de lavage des véhicules et à la lutte contre l'incendie. L'alimentation en eau potable est muni d'un clapet anti-retour. Les eaux usées domestiques sont traitées par la station d'épuration de Saint-Fons.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre ICPE est inchangé. Le site est déjà existant et autorisé pour les activités exploitées qui ne sont pas modifiées par le projet. La reconstruction du bâtiment 2 se fait à l'identique de celui qui a été partiellement endommagé par l'incendie de 2020. Le projet n'entraînera pas des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche se situe à environ 7,7 km au Nord du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre ICPE est inchangé. Le site est déjà existant et autorisé pour les activités exploitées qui ne sont pas modifiées par le projet. Le projet n'engendra pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe en dehors des zonages réglementés des PPRT approuvés sur les communes de Chassieu et Saint-Priest.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par le zonage de plan de prévention des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications n'engendrent pas de risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet, nous ne prévoyons pas de modification du trafic journalier prévu dans le dossier de demande d'autorisation, les quantités reçues annuellement n'étaient pas modifiées par l'augmentation de volume à un instant T. Les travaux impliquent une légère augmentation du trafic de véhicules sur le site sur la durée du chantier. Ce trafic est facilement absorbé par l'infrastructure routière existante (A43, RN346 ou encore D306).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La reconstruction du bâtiment impliquera du bruit le temps des travaux mais l'impact sera limité au temps des travaux de façon ponctuelle et en période diurne.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe en zone industrielle à proximité d'entreprises génératrices de bruit et d'axes routiers particulièrement fréquentés.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendra pas d'odeur. De manière générale, le site ne reçoit pas des déchets fermentescibles susceptibles d'émettre des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas particulièrement concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'émissions lumineuses autres que celles déjà existantes sur le site.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par des émissions lumineuses.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les modifications envisagées sur le site n'impliquent pas de modification sur la gestion des eaux. La reconstruction du bâtiment ne modifie pas les réseaux existants. Les eaux pluviales de voirie (y compris les eaux de l'aire de lavage et de l'aire de dépotage de carburant) sont dirigées vers trois séparateurs d'hydrocarbures avant d'être acheminées vers le réseau communal d'eaux pluviales avant de rejoindre le milieu naturel (bassin d'infiltration).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas la production de déchets autre que ceux déjà produits dans le cadre de l'activité de gestion de déchets non dangereux autorisée sur le site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager sensible à proximité du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre ICPE est inchangé. Le site est déjà existant et autorisé pour les activités exploitées qui ne sont pas modifiées par le projet. La reconstruction du bâtiment 2 se fait à l'identique de celui qui a été partiellement endommagé par l'incendie de 2020. Le projet n'engendrera donc pas de modification sur les activités humaines et l'usage du sol restera le même à savoir un usage industriel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le site est déjà existant et autorisé pour des activités de transit, regroupement, tri et traitement de déchets non dangereux. Les modifications envisagées sur le site ne génèrent pas de nouveaux rejets et nuisances. Le chapitre sur la maîtrise des impacts présent dans le porter à connaissance permet de démontrer, par type de rejets et nuisances, les mesures mises en place pour réduire les éventuels impacts dus aux modifications envisagées.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet n'est pas concerné.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site est déjà existant et autorisé pour des activités de transit, regroupement, tri et traitement de déchets non dangereux. Le projet présenté dans l'examen cas par cas consiste à reconstruire le bâtiment 2 partiellement endommagé par l'incendie et à augmenter le volume de déchets non dangereux stockés à un instant T au titre des rubriques 2714 et 2716. La reconstruction du bâtiment est à l'identique de celui endommagé par l'incendie et les activités sont déjà autorisées sur le site. Le site est déjà autorisé sur l'ensemble du périmètre ICPE qui n'est pas modifié par le projet.

Dans ce contexte, le projet n'a pas d'impact particulier sur l'environnement du site et ne nécessite pas une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Porter à connaissance	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

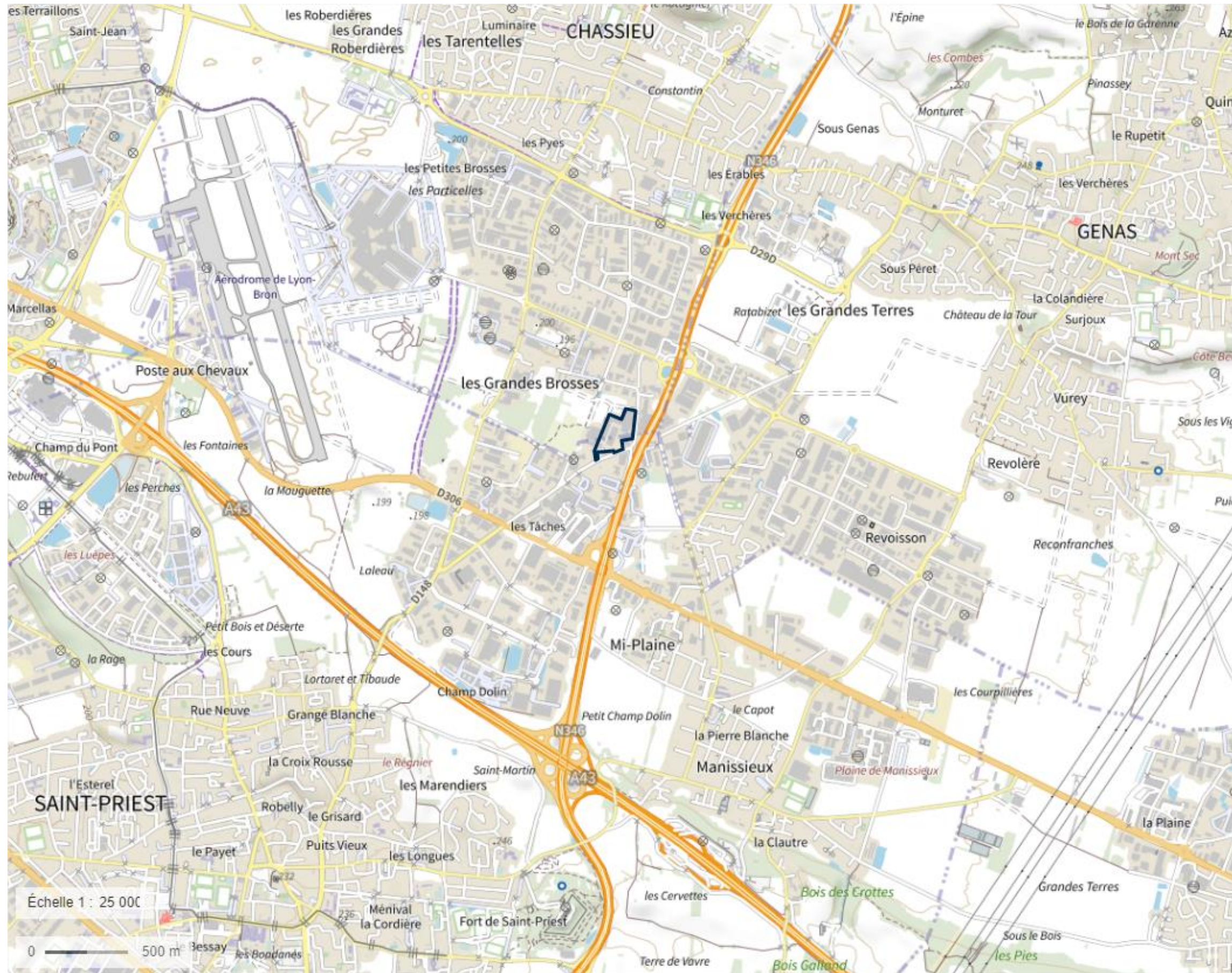
Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)

ANNEXE 2

Plan de situation au 1/25 000ème



ANNEXE 3

Photographies de la zone d'implantation

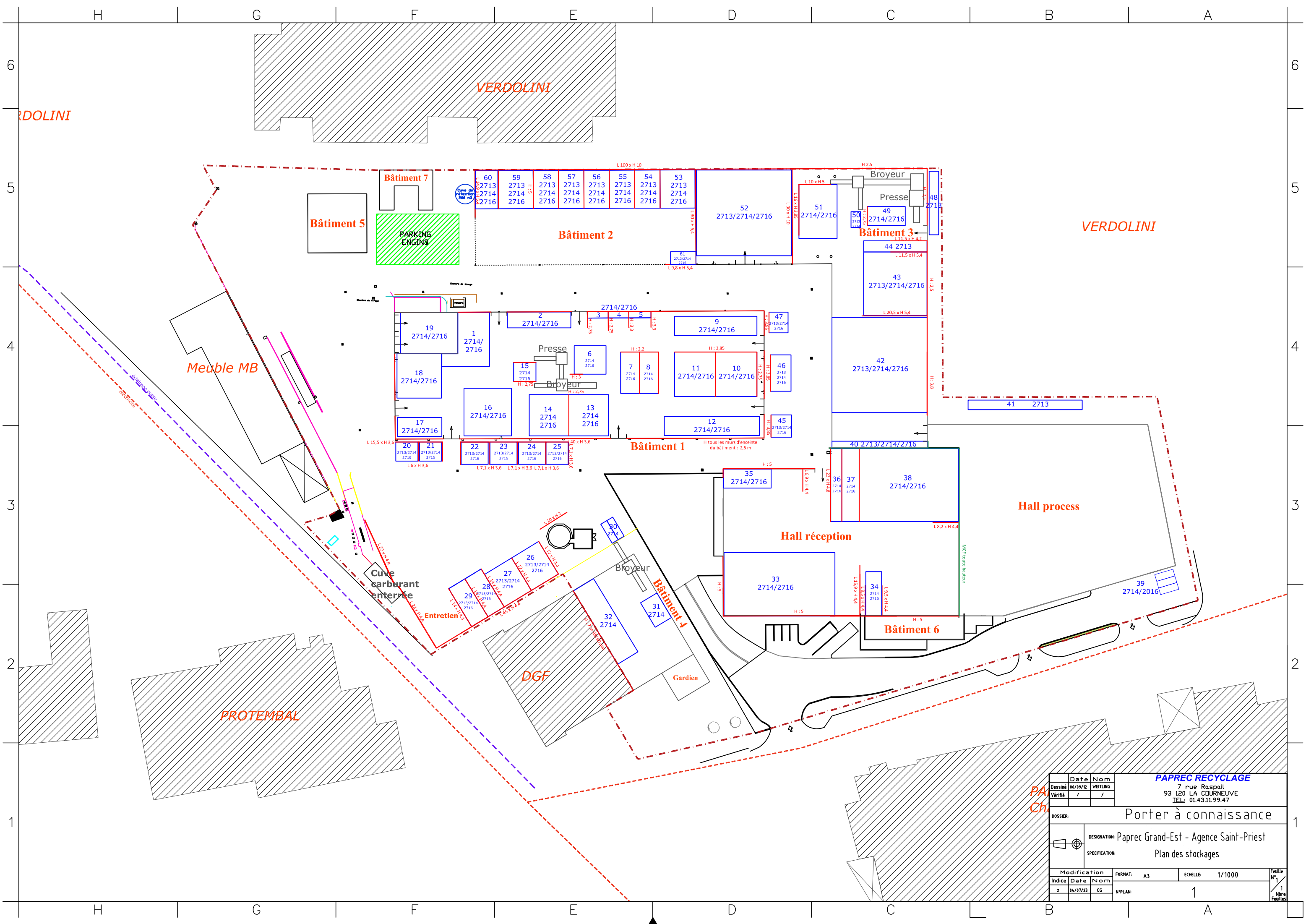


Photographies aériennes du site - 2020



Photographies du projet de bâtiment à reconstruire

ANNEXE 4
Plan du projet



PAPREC RECYCLAGE			
7 rue Raspail 93 120 LA COURNEUVE TEL: 01.43.11.99.47			
Porter à connaissance			
DESIGNATION: Paprec Grand-Est - Agence Saint-Priest			
SPECIFICATION: Plan des stockages			
Modification		FORMAT: A3	ECHELLE: 1/1000
Indice	Date	Nom	Feuille N°1
2	04/07/23	CG	1
			Nbre Feuilles

N° Ilot	Déchets	Rubrique	Longueur	Largeur	Surface (m ²)	Hauteur (m)	Volume (m ³)	Conditionnement
1	Papiers/cartons/plastiques	2714/2716	/	/	190	4,4	836	Balles
2	Papiers/cartons/plastiques	2714/2716	20	5	100	4,4	440	Balles
3	Papiers/cartons/plastiques	2714/2716	6,5	2	13	2,5	33	Vrac
4	Papiers/cartons/plastiques	2714/2716	6,5	2	13	2,5	33	Vrac
5	Papiers/cartons/plastiques	2714/2716	7	2	14	2,75	39	Vrac
6	Papiers/cartons/plastiques	2714/2716	9	10	90	2,75	248	Vrac
7	Papiers/cartons/plastiques	2714/2716	13	6	78	1,2	94	Vrac
8	Papiers/cartons/plastiques	2714/2716	13	6	78	1,2	94	Vrac
9	Papiers/cartons/plastiques	2714/2716	26	6	156	4,4	686	Balles
10	Papiers/cartons/plastiques	2714/2716	13	14	182	2,5	455	Vrac
11	Papiers/cartons/plastiques	2714/2716	13	14	182	2,5	455	Vrac
12	Papiers/cartons/plastiques	2714/2716	20	6	120	4	480	Bacs
13	Papiers/cartons/plastiques	2714/2716	12,5	13	162,5	2,5	406	Vrac
14	Papiers/cartons/plastiques	2714/2716	12,5	13	162,5	2,5	406	Vrac
15	Papiers/cartons/plastiques	2714/2716	7	6	42	2,5	105	Vrac
16	Papiers/cartons/plastiques	2714/2716	15	15	225	4	900	Vrac
17	Papiers/cartons/plastiques	2714/2716	14	6	84	4,4	370	Balles
18	Papiers/cartons/plastiques	2714/2716	14	14	196	4,4	862	Balles
19	Papiers/cartons/plastiques	2714/2716	18	13	234	4,4	1 030	Balles
20	DND/papiers/cartons/plastiques	2713/2714/2716	7	6	42	4,4	185	Balles
21	DND/papiers/cartons/plastiques	2713/2714/2716	7	6	42	3	126	Vrac
22	Plastiques	2713/2714/2716	8,5	7	59,5	4,4	262	Balles
23	DND/papiers/cartons/plastiques	2713/2714/2716	8,5	7	59,5	4,4	262	Balles
24	Déchets ultimes/bois	2713/2714/2716	8,5	7	59,5	3	179	Vrac
25	Papiers/cartons/plastiques	2713/2714/2716	7	7	49	3	147	Vrac
26	Ferraille	2713/2714/2716	12	10	120	4	480	Vrac
27	Déchets ultimes	2713/2714/2716	12	10	120	4	480	Vrac
28	Papiers/cartons/plastiques	2713/2714/2716	14	6	84	4	336	Vrac
29	Papiers/cartons/plastiques	2713/2714/2716	14	6	84	4	336	Vrac
30	Papiers	2714	7	4,4	30,8	2,3	71	Compacteurs
31	Papiers	2714	9	6	54	2	108	Collecteurs sécurisés
32	Papiers	2714	27	7,5	202,5	6	1 215	palettes
33	DND (Collecte sélective)	2714/2716	35	20	700	5	3 500	Vrac
34	DND (Collecte sélective)	2714/2716	14	5	70	5	350	Vrac
35	DND (Collecte sélective)	2714/2716	15	6	90	5	450	Vrac
36	Refus (Collecte sélective)	2714/2716	23	3,5	80,5	4	322	Vrac
37	DND (Collecte sélective)	2714/2716	23	5,5	126,5	5	633	Vrac
38	DND (Collecte sélective)	2714/2716	31	23	713	5	3 565	Vrac
39	Déchets ultimes	2714/2716	6	6,6	39,6	2,2	87	compacteur
40	Papiers/cartons/plastiques	2713/2714/2716	30	2	60	4	240	Balles
41	Aluminium	2713	36	3	108	3,2	346	Balles
42	Papiers/cartons/plastiques	2713/2714/2716	30	30	900	4,4	3 960	Balles
43	Papiers/cartons	2713/2714/2716	20	20	400	4,5	1 800	Vrac
44	Acier	2713	20	3,5	70	3,2	224	Balles
45	DND (Collecte sélective)	2713/2714/2716	7	6,5	45,5	3,6	164	Balles
46	DND (Collecte sélective)	2713/2714/2716	11,5	6,5	74,75	3,6	269	Balles
47	DND (Collecte sélective)	2713/2714/2716	6	6,5	39	3,6	140	Balles
48	Aluminium	2713	20	3	60	3,2	192	Balles
49	Papiers/cartons/plastiques	2714/2716	12	3	36	4,4	158	Balles
50	Plastiques	2714/2716	5	3	15	2	30	Vrac
51	Papiers/cartons/plastiques	2714/2716	17	12	204	3	612	Vrac
52	Papiers/cartons/plastiques	2713/2714/2716	30	27	810	4,4	3 564	Balles
53	Bois	2713/2714/2716	12	11	132	4	528	Vrac
54	Rembourrés	2713/2714/2716	12	8	96	4	384	Vrac
55	Ferraille	2713/2714/2716	12	8	96	4	384	Vrac
56	Plastiques	2713/2714/2716	12	8	96	4	384	Vrac
57	Ferraille	2713/2714/2716	12	8	96	4	384	Vrac
58	Rembourrés	2713/2714/2716	12	8	96	4	384	Vrac
59	Bois	2713/2714/2716	12	11	132	4	528	Vrac
60	Matelas	2713/2714/2716	12	7	84	4	336	Vrac
61	Encombrants	2713/2714/2716	8	4	32	3	96	Vrac
					8831		36169	

ANNEXE 5
Plan des abords du projet

